

	AMA Association des Mayens de l'Arnouva
--	--

Assemblée constitutive du 18 juillet 2015

Participants:

Présidence Richard ROBYR
Présents Selon liste des présences annexée
Excusés Christina BESSE, Pierre-Michel CLIVAZ, Martine MABILLARD, Alexandre REY,
 Aloïs REY, Conrad REY, Eliane REY, François REY.

Procès-verbal Célia ROBYR

Ordre du jour:**1. Bienvenue :**

A 17h15, Richard ROBYR ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants réunis à la maison bourgeoise de Montana-Village.

2. Contrôle des présences :

26 personnes sont présentes à cette assemblée. La liste des présences est signée par chaque participant (cf annexe).

3. Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté par les participants.

4. Discussion et adoption des statuts :

Après discussion et vote sur certains points, les statuts sont modifiés puis adoptés à l'unanimité et signés par chaque personne présente.

5. Fixation de la cotisation :

La cotisation annuelle est fixée à 20.- par membre ordinaire ou membre ami.

6. Nominations statutaires : Comité – Organe de contrôle des comptes

Comité : sont élus par acclamation :

- Noëlle DUC
- Sabrina FOUCHER-ROBYR
- Patrick ROBYR

Organe de contrôle des comptes : sont nommés par acclamation :

- Joseph DUC
- Yves-Roger REY

7. Adhésion des membres :

Les personnes présentes à l'assemblée constitutive reçoivent un formulaire d'adhésion.

Ce même formulaire sera transmis par mail à tous les propriétaires des mayens de l'Arnouva.

8. Divers :

- Date de l'Assemblée Générale : comme les mayens sont majoritairement occupés la première quinzaine d'août, l'Assemblée Générale aura lieu chaque année le 2^{ème} samedi du mois d'août. Il n'y aura pas d'Assemblée Générale en 2015.

- Yves-Roger REY nous indique que la Commune de Montana avait envisagé de mettre une borne hydrante à l'Arnouva. Cela n'est pas possible en raison de la faible pression de l'eau. Une discussion est en cours avec CMA pour que les pompiers puissent se relier au réseau d'eau des canons à neige en cas d'incendie.
- Sur demande d'Yves-Roger REY, le Comité va analyser les 2 points suivants :
 - Amélioration de la route d'accès aux mayens de l'Est : la route d'accès est fortement endommagée devant le mayen Theler (parcelle 16). Il faudrait analyser quels matériaux utiliser pour améliorer ce bout de route et chiffrer les travaux pour les utilisateurs.
 - Raccordement aux égouts : seul le mayen BARRAS-BAGNOUD-BESSE est raccordé aux égouts. Le comité examinera la possibilité de raccorder l'ensemble des mayens de l'Arnouva.
- Sur proposition de Joseph DUC, Richard ROBYR est nommé membre d'honneur en remerciement de son investissement pour la création de l'Association et la sauvegarde de la zone Mayen de l'Arnouva.
- Le comité enverra par mail les statuts, le PV de l'assemblée constitutive et le formulaire d'adhésion à l'ensemble des adresses de l'Arnouva.
- A 19h00, l'assemblée est levée et une verrée est servie.

Prochaine séance de l'Assemblée Générale : samedi 13 août 2016 à 10h00 à l'Arnouva

Richard ROBYR



Célia ROBYR

